

Parcours Sportif Personnalisé PSP

Le Lycée La Colinière propose aux élèves du Lycée ayant un projet sportif spécifique exigeant, d'être affectés prioritairement dans les classes avec aménagement d'horaires (classes des sections sportives), dans la limite des places laissées disponibles par les élèves du secteur.

Objectifs

- Permettre aux élèves motivés de mener de front et développer leur projet spécifique avec des études secondaires exigeantes dans la perspective du Post- BAC.
- Développer des qualités de rigueur et d'organisation. Favoriser la confiance et l'estime de soi associées à la construction de l'autonomie, au travers du double projet scolaire et sportif.

Organisation

- Les élèves bénéficiant de ce dispositif suivent une scolarité normale mais ils ne peuvent en aucun cas suivre les cours d'une option facultative en sus.
- Les emplois du temps aménagés sont ceux des SSS, les élèves n'ont donc pas cours sur les créneaux suivants : lundi 16h-18h, mardi 10h-12h, mardi 16h-18h et jeudi 16h-18h.
- La demande d'autres créneaux que ceux mis en place pour les sections n'est pas envisageable.
- Un règlement spécifique s'impose aux élèves admis dans ce dispositif. L'admission vaut acceptation de ce règlement avec signatures des parents et de l'élève.
- Les élèves peuvent solliciter une demande d'internat à laquelle le chef d'établissement répond en fonction des places disponibles.
- Ce parcours nécessite de l'autonomie à l'élève et la volonté de mener un double parcours exigeant.

Admission (dossier disponible sur le site du lycée rubrique «Nos formations» à adresser au secrétariat du Lycée)

- Il s'agit d'un dispositif interne à l'établissement, n'ouvrant pas droit prioritairement à dérogation pour l'affectation au Lycée. La dérogation peut être demandée à l'inspection académique pour les élèves hors secteur. L'établissement étudie la demande si la dérogation est acceptée.
- L'affectation en classe avec aménagement d'horaires est décidée par le Proviseur du Lycée après étude d'un dossier présenté par le candidat, comprenant :
 - ✓ Une demande écrite des responsables légaux.
 - ✓ Les bulletins trimestriels de l'année en cours (pour les élèves arrivant d'un autre établissement)
 - ✓ Une lettre de motivation de l'élève qui présente ses objectifs et son engagement vis-à-vis du double projet.
 - ✓ Des documents attestant de la validité du projet ou des besoins spécifiques du jeune (niveau de pratique, résultats, projet...). Attestation du président du Club/ Ligue/ Fédération.
- La réponse, positive ou négative, à la demande est donnée **uniquement pour une année scolaire**. En cas de refus, une nouvelle demande peut être présentée pour la rentrée suivante. Il n'y a pas de reconduction systématique de ces aménagements horaires, la demande doit être renouvelée chaque fin d'année, avant le 30 juin pour la rentrée suivante.

DOSSIER DE DEMANDE D'ADMISSION POUR PARCOURS SPORTIFS PERSONNALISE (PSP)

ANNEE 2020/2021

DISCIPLINE SPORTIVE PRATIQUÉE :

• **CANDIDAT(E)**

NOM et prénom :

Date de naissance : Sexe :

Scolarité de l'année en cours (classe et établissement actuel) :

Scolarité envisagée à l'entrée en PSP en classe de: (Avis de passage à fournir si autre établissement).

Régime souhaité :

Externe

Demi-pensionnaire

Interne (**Non prioritaire**- Il est demandé d'identifier un correspondant majeur, domicilié dans l'agglomération nantaise).

• **RESPONSABLES LEGAUX**

R1- NOM et prénom :

Adresse postale :

R2 - NOM et prénom :

Adresse postale :

Adresse électronique :@.....

Numéros de téléphone :/.....

.....

Je soussigné,

demande l'admission de mon fils, ma fille, en Section à Aménagements d'Horaires au Lycée La Colinière pour l'année scolaire 2020/2021.en classe de :

A, le

Signatures parents/ tuteurs :

Signature élève :

Avis du chef d'établissement actuel (si autre établissement que le lycée La Colinière) sur la poursuite de scolarité en Section à Aménagements d'Horaires (double projet personnel avec une classe qui accueille les sections sportives scolaires) et décision d'orientation envisagée :

A _____, le

Signature :

CLUB SUPPORT :

Nom du club support de la pratique sportive :

N° de téléphone et adresse postale :

Adresse électronique :

Nom du Président :

Téléphone :

Nom/ Prénom du référent et entraîneur du club :

Téléphone :

Adresse électronique :

En cas d'URGENCE Référent ou entraîneur à prévenir :

Numéro de téléphone portable de l'entraîneur :

Jours d'entraînement	horaires	lieu(x) d'entraînement

Signature du Président du club :
(et cachet du club)

Signature de l'entraîneur :

Pièces constituant le dossier PSP

1- Fiche renseignée et signée + Règlement spécifique signé

2- Copies des bulletins scolaires des deux premiers trimestres de l'année en cours.

3- Lettre de motivation rédigée par le candidat

4- Une attestation du club ou de la ligue précisant le niveau de pratique de l'élève et la nécessité d'un entraînement soutenu (nombre d'entraînements) et situant le niveau des résultats sportifs obtenus.



**ELEVES BENEFICIANT, SUR PROJET, D'UNE AFFECTATION DANS UNE
CLASSE A AMENAGEMENT D'HORAIRE DU LYCEE LA COLINIERE
REGLEMENT INTERIEUR SPECIFIQUE**

- Le bénéfice d'une affectation dans une classe à aménagement d'horaire, au titre d'un projet sportif personnel, est l'aboutissement d'une démarche volontaire et motivée de l'élève et de sa famille. **Il est valable pour une année scolaire**, éventuellement renouvelable sur demande.
- Les élèves bénéficiant sur projet d'une affectation dans une classe à aménagement d'horaire s'engagent à présenter en fin d'année scolaire un bilan de leur activité menée sur le temps libre mis à leur disposition.
- Les élèves bénéficiant d'une affectation dans une classe à aménagement d'horaire ne peuvent suivre aucune option facultative en sus.
- Le bénéfice d'une affectation dans une classe à aménagement d'horaire au Lycée La Colinière vaut acceptation de ce règlement intérieur spécifique.

Partie à découper et à retourner au lycée

Je soussigné,

responsable de l'élève

scolarisé au lycée de La Colinière en Parcours Sportif Personnalisé

déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur spécifique du PSP du lycée.

A, le

Signature des responsables légaux

Signature de l'élève